

Liste des 20 principales propositions

- i. Renforcer le caractère pluridisciplinaire du premier cycle et organiser une spécialisation progressive en économie. (I-1, p.20)
- ii. Favoriser la construction et la critique des données et des faits stylisés par les étudiants dès le premier cycle, au sein des cours d'une part, et en les associant, en tant qu'assistants, à des projets de recherche d'autre part. (I-1&2, p.21-22)
- iii. Donner une plus grande place à l'histoire, aux faits et au fonctionnement des institutions dans l'enseignement en économie. (I-1&2, p.21-22)
- iv. Faciliter l'intégration des docteurs dans les corps de l'État et leur recrutement par les administrations publiques. (I-3, p.24 et II-4, p.28)
- v. Élargir les critères d'évaluation de la recherche et prendre en compte différents supports et formats. (II-1&2, p.26-27)
- vi. Renforcer les infrastructures de recherche sur les données et inciter les administrations et les établissements publics à mettre, via ces infrastructures, leurs données à la disposition des chercheurs, selon des modalités compatibles avec le respect de la vie privée. (II-2, p.27)
- vii. Imposer aux organisations publiques de publier les évaluations des politiques publiques effectuées sur appel d'offre et de favoriser la réplique de ces évaluations. (II-4&5, p.28-29)
- viii. Préciser les potentiels conflits d'intérêt des enseignants-chercheurs dans les publications, enseignements et rapports d'évaluation. (II-5, p. 29 et III-3, p.36)
- ix. Faciliter les doctorats et projets interdisciplinaires en leur réservant un financement particulier et un mode de qualification adapté. (I-4, p.23-24 ; II-2&3, p.27-28 et III-1, p.34)
- x. Éviter que les restrictions sur l'accréditation des masters défavorisent l'interdisciplinarité et l'innovation pédagogique. (I-4, p.23)
- xi. Revaloriser les salaires des enseignants-chercheurs, notamment des maîtres de conférences, en particulier pour faciliter la circulation entre les classes préparatoires des lycées et l'Université et pour éviter la dispersion des activités des enseignants-chercheurs. (III-3, p.36)
- xii. Permettre aux universités d'ouvrir librement des postes de professeur (supprimer l'agrégation du supérieur comme mode prioritaire de recrutement). (III, p.30-31)
- xiii. Permettre la modulation de services, modifiable au cours de la carrière, entre enseignement et recherche, dans le cadre d'une véritable gestion des carrières. (III-2&3, p.35-36)
- xiv. Valoriser l'enseignement et la recherche conjointement et au même niveau dans les recrutements et traitements. (III-1 ; 2&3, p.34-36)
- xv. Inciter à l'innovation pédagogique, notamment à travers les supports de cours, en dotant les enseignants de décharges temporaires de service. (III-2, p.35)
- xvi. Faire du CNRS une institution finançant principalement, en sciences économiques, des infrastructures de recherche, des contrats post-doctoraux et des délégations temporaires d'enseignants-chercheurs titulaires. (III-4, p.36-37)
- xvii. Simplifier et harmoniser les dossiers de candidature entre l'ANR et les agences européennes de financement et permettre à ces subventions de financer des contrats doctoraux ou des CDI. (II-3, p.28 et III-1, p.34)
- xviii. Imposer aux universités et au Ministère de publier les statistiques sur les parcours et les débouchés des étudiants et sur les carrières des enseignants-chercheurs pour la discipline sciences économiques. (IV-1&2, p. 38-39)
- xix. Aider les différentes associations professionnelles à coopérer, notamment par le rapprochement entre l'Association française de science économique et l'Association française d'économie politique. (IV-3, p.39)
- xx. Constituer un lieu de réflexion et de diffusion (revue et congrès annuel) sur la pédagogie en économie, et plus largement sur les transformations de la discipline. (IV-3, p.39-40)